

Paris, le 30 janvier 2023.

Loi Descrozaille : Le syndicat Federgy appelle à la raison et demande le retrait de l'article 3

Face à l'inflation qui enfle depuis la réouverture des négociations autorisée par le gouvernement à l'été 2022, les groupements de pharmacies qui composent le syndicat **Federgy** s'unissent pour interpeler le gouvernement. Au cœur de leur cri d'alerte, les hausses imposées par les fournisseurs et l'article 3 de la Loi Descrozaille, adoptée par l'Assemblée Nationale le 18 janvier qui malgré sa version amendée, attribue un pouvoir excessif et déséquilibré au fournisseur. La loi passe en lecture au Sénat mi-février.

« Nous sommes très inquiets quant aux hausses de prix disproportionnées que nous imposent nos fournisseurs et la quasi-absence de négociation possible. L'inflation subie en 2022 a déjà engendré des choix dans le parcours de soin de Français qui doivent renoncer à des consultations de spécialistes, ne pouvant assumer financièrement les traitements prescrits. Si nous ne parvenons pas à nous entendre, nous courons le risque que nos clients désertent nos officines pour s'approvisionner ailleurs, ce qui impacterait fortement tout un pan de notre économie.

Depuis 3 ans, nos pharmaciens et leurs équipes sont sur-sollicités mais ils ont répondu présents aux injonctions gouvernementales. En leur qualité de premier acteur de santé publique, ils sont devenus les premiers référents santé des Français. Aujourd'hui, cette relation de confiance est mise à mal et ils payent les conséquences de hausses imposées de façon déraisonnée.

Nous lançons un double appel :

- Au gouvernement et aux sénateurs qui doivent entendre raison en retravaillant la Loi Descrozaille et, surtout, en abrogeant purement et simplement l'article 3 qui porte préjudice à nos pharmaciens.
- A nos fournisseurs qui doivent revoir leur approche et proposer des revalorisations tarifaires acceptables afin de rétablir l'équilibre dans les relations commerciales.

La santé n'est pas un produit, c'est notre bien le plus précieux et, en tant que pharmaciens, nous nous devons de le protéger. »

Contact :

Alain GROLLAUD, Président de Federgy.

***Federgy** est le syndicat des groupements et des enseignes de pharmacies, il représente 17 groupements de pharmacies soit 1 pharmacie sur 3 en France : Aelia, Apothical, Alphega, Apsara, Ceido, Evolupharm, Gipharm, Giropharm, Hygie 31, Le club du comptoir, Objectif Pharma, Optipharm, Pharmactiv, Pharma Santé Développement, Pharmavie, Réseau Santé et Santalis.